

Compte rendu de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 09 mars 2024

Salle du chanoine Prosper BOS à Ris-Orangis, de 15h00 à 17h30.

Ouverture de l'assemblée :

Le président souhaite la bienvenue aux 18 présents ou représentés sur 29 adhérents, ainsi qu'à M. Gil MELIN Maire adjoint chargé de l'aménagement durable, de la transition écologique, de l'écopolis et de la démocratie locale, M. Marcus M'BOUDOU Maire adjoint chargé des associations, des finances, du devoir de mémoire et des relations extérieures.

Nous nous inclinons à la mémoire de Jacques THEPENIER et Clovis ROBINE qui nous ont quitté depuis la dernière A.G.

Assemblée Générale Extraordinaire :

En conformité avec les statuts, nous ouvrons une assemblée générale extraordinaire afin de modifier le nom et le but de l'association.

Article 1^{er}, « Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août, ayant pour titre - Association de défense de l'environnement Marcelin Berthelot et Résidence des Castors ».

Remplacé par « Il est fondé..... – Association de Riverains du Quartier des Pentes ».

Après débats autour du nom des « Pentes », la proposition est adoptée à la majorité.

Article 2, Cette association a pour but : de préserver la qualité de vie et la valeur immobilière des biens situés dans les quartiers Jean Jaurès, Marcellin Berthelot, Marquise, Ronsard, Pasteur, Bellevue, Bel air et voies avoisinantes à Ris-Orangis.

Remplacé par « Cette association a pour but de préserver la qualité de vie des riverains, la valeur immobilière des biens et l'environnement dans le quartier dit « les Pentes ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

Fermeture de l'assemblée générale extraordinaire

Ouverture de l'assemblée générale Ordinaire.

Compte rendu financier (annexe 1) :

Danielle Pelé, trésorière sortante nous expose la situation financière de l'association.

Au 31/12/2023 nous possédons un capital de 7.774,98 €, soit 7697,74 € sur les comptes bancaires et 77,24 € dans la caisse physique.

Le « livret A » a été soldé, son contenu d'un montant de 6.569,87 € reversé sur le compte courant. Les recettes sont de 180,00 € pour les cotisations, les dépenses 182,80 € de frais bancaires (BP + CIC), 80,00 € de frais d'obsèques, 31,88 € de frais d'assemblée générale et 6,77 € de frais postaux.

Nous avons pris la décision de clôturer le compte de la banque postale dont les frais de gestion excessifs, d'un montant de 118,60 € obèrent une grande partie de nos cotisations pour ouvrir un compte et un livret au CIC avec des frais de gestion de 48 € annuels.

L'assemblée donne quitus à l'unanimité à la trésorière pour la gestion des finances 2023.

Nous informons l'assemblée de la souscription d'une assurance, ce qui nous a été réclamé pour disposer de la salle mise gracieusement à disposition par la municipalité. L'assurance des associations étant fortement recommandé nous comblons ainsi une lacune.

Le contrat a été souscrit au CIC pour un montant de 80 € environ annuel, mais nous espérons trouver moins cher dans l'avenir.

Cotisations :

Le président propose de laisser la cotisation annuelle à 10,00 €, proposition adoptée à l'unanimité.

Rapport Moral et d'activité :

Cette année, nous avons pris la précaution de faire parvenir aux élus un courrier contenant la liste des sujets abordés afin de fluidifier les débats et les réponses aux questions posées dans la salle. (annexe 2).

1^{er} point : concernant la réfection de la chaussée à la fin des travaux de géothermie installée dans la résidence des Castors. Les chaussées et les trottoirs très endommagés par le passage de poids lourds et autres engins doivent être refait. Qui supporte la charge financière des ces travaux ?

Réponses M. Gil Melun : Les responsables du chantier ne sont tenus de reboucher que la largeur des tranchées augmentée de 20 cm de chaque côté. Pour conserver une chaussée uniforme nous avons partagé les frais de réfection.

La géothermie est un gros chantier qui réuni trois puisages gérés par deux sociétés différentes. Ce mode de chauffage est actuellement réservé aux habitats collectifs qui bénéficient des aides de l'état payer les travaux qui sont onéreux. Il y a actuellement une seule maison individuelle chauffée par ce moyen car elle se situe à coté du puisage, il s'agit du bureau des jardins familiaux qui est ainsi chauffé gratuitement.

2^{ème} point : Les trottoirs seront remis en état en tenant compte du constat d'huissier fait avant travaux. Concernant le rehaussement des bordures affaissées notamment rue Ronsard, c'est une opération couteuse qui dépasse les capacités budgétaires de la commune pour cette année. S'il est démontré que dégâts résultent des engins, ils seront refaits par la société intervenante.

3^{ème} point : La matérialisation des stationnements au sol refaite à la fin des travaux ne tient pas compte de ce qui avait été défini lors de l'élaboration du futur plan de circulation. Concernant la rue Marcellin Berthelot les riverains sur place ont obtenu un aménagement mais pas dans la rue Ronsard. Les alternances de cotés doivent respecter une certaine disposition afin de briser la vitesse des automobilistes tout en sachant que leur multiplication supprime des places de stationnement.

Gil Melin précise que les tracés ont été fait à la peinture à l'eau et par conséquent facilement modifiables. C'est une mesure provisoire qui fera l'objet d'une concertation avec les usagers lors de la mise en sens unique des chaussées. Noël D'angelli précise que le tracé rue Ronsard, même provisoire est du mauvais coté ce qui gêne les riverains lorsqu'ils sortent leur voiture.

Le président demande que les riverains soient informés et consultés lors du tracé définitif des emplacements de stationnement ce que Gil Melin s'engage à respecter.

4^{ème} point : Les travaux rue Marcellin Berthelot et rue Jean Jaurès ont supprimé des places de stationnement ce qui a pour effet d'accentuer le nombre de voiture sur les trottoirs, angles de rue et autres infractions. L'aspect provisoire ayant engendré une certaine tolérance compréhensible nous avons remarqué que ces libertés se sont transformées en acquis, les infractions perdurent. Nous demandons qu'un rappel des règles soit fait pour revenir à une situation normale. Gil Melin propose de contacter la patrouille de la police municipale en communiquant le numéro de mobile (06 32 63 63 90) et assurant qu'ils interviendront rapidement. Les résidences sont tenues de prévoir 2 places de stationnements dans leur parcelle et les riverains doivent les utiliser.

5^{ème} point : Concerne la mise en place du plan de circulation. Les travaux du TZen4 avancent au ralenti et nous ne voyons pas sur le terrain comment vont cohabiter les bus et les véhicules des particuliers.

Gil Melin rappelle que les réunions publiques n'ont rien gravé dans le marbre. Sur le terrain l'équipe municipale chargée de veiller à l'intérêt des riverains vient encore de faire démonter des bordures de trottoirs qui n'auraient pas permis les aller et venues de voiture dans une voie perpendiculaire. Gil Melin qui a récupéré le dossier du plan de circulation lors du départ de Grégory Gobron assure qu'il sera mis en place dès que le Tzen fonctionnera ce qui ne semble pas satisfaire la salle qui souhaiterait son application dès que les travaux de la route de Grigny seront terminés. Gil Melin pense qu'il faudra attendre au moins la fin du mois d'octobre voir davantage. La promesse est actée qu'une réunion sera programmée en septembre pour faire le point avec les différents acteurs concernés. A noter que trois personnes des services municipaux suivent en permanence les évolutions du chantier.

6^{ème} point : Toujours concernant les travaux du Tzen, les trottoirs fait à neuf comportent des cuvettes et des contres-pentes. Lorsqu'il pleut il y a des retenues d'eau importantes rendant l'usage des trottoirs compliqué. La question se pose de savoir si quelqu'un est chargé de vérifier la conformité des travaux au fur et à mesure de leur exécution. Gil Melin dit que les défauts signalés feront l'objet d'une réfection.

7^{ème} point : Une Ancienne revendication réclamée tous les ans, l'implantation de stop rue du Bel Air aux intersections avec les voies perpendiculaires comme cela se fait dans les communes avoisinantes. Le but étant de casser les vitesses excessives dans tous les sens de circulation des voitures en transit.

La mise en circulation douce de la rue de la Fontaine est encore à l'état d'étude, l'objectif est de faciliter l'accès au haut de ville par les habitants du bas qui font leurs courses au marché. Encore une fois, l'association sera consultée le moment voulu.

8^{ème} point : La barrière de la rue de la Marquise a été partiellement déposée par les agents du chantier qui n'ont pas pris la peine de reboucher les trous au milieu de l'allée (Ndr ce qui démontre s'il en était besoin le manque de coordination entre les services municipaux et les responsables du chantier Tzen). Le parking sera accessible uniquement par la route de Grigny, les usagers devant traverser la voie du Tzen pour entrer et sortir.

Les poubelles du commerce sont en permanence sur la voie publique. Les riverains et passants s'en plaignent alors qu'elles doivent normalement être rentrées après le ramassage. A ce propos, les ordures ménagères sont ramassées le mardi après midi ce qui fait que les containers des gens qui travaillent restent sur la voie publique toute la journée en bouchant les trottoirs étroits obligeant les piétons à passer sur la chaussée avec les risques que cela comporte.

Le portillon de la résidence des cheminots qui donne sur la rue de la Marquise (ce qui normalement n'aurait pas dû être) est ouvert en permanence. Nous avons vu apparaître un numéro 43 à cet endroit, soit une adresse. Une mise en vente de l'immeuble sis à cet endroit le sépare des Cheminots ce qui justifie nos craintes de voir ouvrir un accès pour les voitures en utilisant une partie du mur écroulé et qui n'a jamais été refait. Les riverains de la rue sont formellement opposés à cette ouverture. Gil Melin dit que c'est Essonne Habitat qui en est le propriétaire Aujourd'hui. Le fait que les enfants utilisent le parc des cheminots comme liaison entre leur domicile et les écoles n'est pas une mauvaise chose.

L'assemblée enregistre avec satisfaction la fermeture des débits de boissons de la rue du Clos mais nous ignorons la durée de fermeture ainsi que le motif. Toujours est-il qu'aujourd'hui les problèmes de stationnements abusifs dans ce secteur ont disparu. Gil Melin dit que le bar des bons amis est ouvert sous contrainte de faire des travaux avec une contrainte de 2.500 € par jour de retard. Le propriétaire du bâtiment a été mis dans l'obligation de faire un ravalement de façade, ce qui n'avait jamais été fait.

Renouvellement du conseil d'administration :

En conformité avec les statuts, nous procédons au renouvellement du conseil d'administration.

Les membres sortant se représentant sont Danielle Pelé, Sylvie Bernard, Guy Bonneton et Marcel Guinard.

Marc Labarbe, absent de l'assemblée n'a pas communiqué sa candidature.

Marie-Cécile Kokel se présente comme nouvelle administratrice.

Un vote à mains levées est proposé, les candidats sont élus à l'unanimité.

Les responsabilités de chacun seront déterminées en réunion du C.A.

Question Diverse :

L'adhésion à Alerte Nuisance Aérienne a été interrompue en 2022, l'association n'ayant pas pris le soin d'encaisser nos cotisations. Depuis nous avons perdu le contact avec eux et ne sachons comment les joindre.

La réunion est clôturée aux environs de 17h20, suivie par un pot de l'amitié.

Fait à Ris-Orangis le 28 mars 2023.

Le secrétaire
Marcel Guinard

Le Président
Guy Bonneton

Annexe 1

Association de Défense
de L'environnement
Marcelin Berthelot et
Résidence des Castors
Association loi 1901

Ris-Orangis le 05-mars-24

72 rue de la Marquise
91130 - RIS-ORANGIS

Assemblée générale du 09-mars-24

Rapport financier de l'Exercice 2023

Comptes Banques Solde au 31/12/2022 1 320,67 €

	Recettes	Dépenses	Solde
Cotisations 2023	70,00 €		
Frais de tenue de Comptes BP + CIC		182,80 €	
Virement Livret Banque Postale + Intérêts	6 569,87 €		
Frais Obsèques		80,00 €	
			7 697,74 €
Totaux	6 639,87 €	262,80 €	

Compte Livret Solde au 31/12/2022 6 569,87 €

	Recettes	Dépenses	Solde
Solde livret		6 569,87 €	
			-6 569,87 €
Totaux	0,00 €	6 569,87 €	

Caisse Physique Solde au 31/12/2023 5,89 €

	Recettes	Dépenses	Solde
Cotisations 2023	110,00 €		
Frais Assemblée Générale		31,88 €	
Frais Postaux		6,77 €	
			77,24 €
Totaux	110,00 €	38,65 €	

Trésorerie au 31 décembre 2022

Compte Chèques			7 697,74 €
Compte Livret			
Caisse Espèces			77,24 €
		Total	7 774,98 €

Annexe 2

**ASSOCIATION DE DÉFENSE ET
DE L'ENVIRONNEMENT**
De la RÉSIDENCE des CASTORS
et du
SECTEUR de la rue M.BERTHELOT.

Monsieur Gil Melin, 1^{er} adjoint chargé de l'aménagement durable, de la transition écologique, de l'écopolis et de la démocratie locale.

Monsieur Marcus M'Boudou, Maire adjoint chargé des associations, des finances, du devoir de mémoire et des relations extérieures.

Mairie de Ris-Orangis.

Place Charles de Gaule
91130 RIS-ORANGIS

Ris-Orangis le 04 mars 2024.

OBJET : PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE;

Messieurs les Maires adjoints,

Nous avons appris que vous représenteriez la municipalité lors de notre assemblée générale le samedi 9 mars à 15h. Cette assemblée se tiendra dans la salle du chanoine Bos, située près de l'église Notre Dame.

Nous vous remercions pour votre participation. Le dialogue entre notre association et les élus de la ville est indispensable. Les expériences passées prouvent toutefois que sa mise en œuvre n'est pas des plus simple. Dans le but d'assurer un déroulement plus serein de cette assemblée et de la rendre plus productive, nous avons décidé de vous communiquer un document donnant plus de détails que le simple ordre du jour sur les points que nous comptons aborder.

Nous vous saurions gré de bien vouloir en prendre connaissance et, le cas échéant, de rechercher dans vos services les informations susceptibles d'alimenter le débat. Nous avons tenté d'être exhaustif, mais il n'est pas exclu que certaines questions s'élargissent, voire que de nouveaux points apparaissent en particulier à l'initiative des présents dans la salle. Cette démarche sera exposée aux présents en début d'assemblée.

1^{er} point: Nous nous posons la question de savoir pourquoi la réfection du revêtement de la chaussée des rues impactées par les travaux d'installation de géothermie au bénéfice de la résidence des Castors ont été pris en charge par la commune, laissant les seuls trottoirs à la charge de la société réalisant les travaux. Le contraire eut été plus logique. En effet les rues en question étaient loin d'être les plus dégradées de la commune et les ressources consacrées à ce travail auraient sans doute été plus utiles ailleurs. La collectivité, à ses différents niveaux, consacre beaucoup d'argent à la mise en œuvre des énergies renouvelables, ce dont nous nous réjouissons. Il n'est toutefois pas normal que ne soit pas inclus dans les budgets établis pour ces travaux la totalité coûts de remise en état de la voirie. La municipalité peut-elle s'assurer lors de la délivrance d'autorisations de travaux dans le futur une telle anomalie ne se reproduise pas ?

Lors des travaux précités, les poids lourds de 40 tonnes ont emprunté pendant de longues heures la chaussée et même les trottoirs au risque de créer des dommages sur les ouvrages d'évacuation d'eaux usées et autres canalisations. En effet, la fragilité de la structure du soubassement est bien

connue et des canalisations se sont cassées dans le passé, en l'absence de circulation intense de véhicules lourds. Des précautions ont-elles été prises pour rechercher d'éventuels dégâts ?

2ème point : Concernant les mêmes travaux, nous avons observé que les trottoirs de la rue Ronsard déjà bien endommagés avant les travaux ont été en certains endroits défoncés par les engins de chantier. Les bordures qui étaient déjà enfoncées dans le sol n'ont pas été relevées avant la pose du revêtement ce qui fait qu'elles ne remplissent plus leur rôle de caniveaux. On peut craindre qu'en cas de fortes pluies, l'eau s'écoule dans les parcelles longeant la rue. C'est une occasion manquée d'obtenir un meilleur résultat tout en optimisant les coûts.

3ème Point : La matérialisation au sol des stationnements dans ces rues devrait prendre en compte le projet de modification du plan de circulation du quartier déjà établi et en attente de fin des travaux du Tzen4. Les traces de peinture au sol étant difficile à retirer, nous suggérons d'attendre la mise en sens unique en prenant soin de multiplier les alternances afin de limiter les vitesses des véhicules comme cela a été fait de façon satisfaisante dans la descente de la rue de la Marquise, par exemple. Il était aussi prévu une concertation avec les riverains avant l'exécution des travaux. Il y a bien eu, en particulier rue Marcellin Berthelot, des aménagements au projet à la demande de certains riverains, mais cela a toujours été à l'initiative ceux-ci qui ont interpellé, sur le terrain, le responsable des travaux à la municipalité. Est-il possible, à l'avenir, d'informer dans chaque rue concernée avec un plan du projet et la possibilité de contacter les services techniques pour faire des remarques ?

4ème point : Les travaux de géothermie ont supprimé temporairement un nombre important de d'emplacements de stationnements des voitures de riverains ce qui a entraîné une certaine indulgence à relever les infractions. Les mauvaises habitudes ayant tendance à perdurer, nous pensons qu'il ne serait pas inutile qu'une campagne d'information soit mise en place en déposant des imprimés sur les voitures en contravention dans le but de rappeler les règles en vigueur et les sanctions encourues.

5ème point : Nous avons l'impression que les travaux du Tzen4, route de Grigny n'avance pas rapidement et que les délais de finition de cette voie tendent à s'éterniser. Quid du plan de circulation de notre quartier qui dépend directement de cette fin de travaux. Nous avons remarqué avec une certaine inquiétude une multiplication des feux tricolores sur le tronçon compris entre la rue du clos et la rue de la fontaine. De même, il semble que IDF mobilité soit en train d'installer dans cette partie du tracé Tzen partagée avec le reste des usagers des bordures infranchissables. Nous n'avons pas la moindre idée de ce que va être l'impact de ces ouvrages sur la circulation dans les voies qui débouchent sur le tracé Tzen. Il se peut aussi que cela soit incompatible avec le plan de circulation que la municipalité a prévu de mettre en place dans le quartier en coordination avec les habitants et notre association. Les questions posées lors de la dernière réunion avec les représentants de la société IDF Mobilité n'a pas obtenu de réponse car visiblement ils n'avaient pas envie de s'étendre sur le fonctionnement de cette partie du parcours qui avait d'ailleurs été exclue de leur magnifique diaporama.

6ème point : Les riverains de la route de Grigny ont vu les trottoirs refaits à neuf avec des matériaux de qualité, mais il subsiste des parties où l'eau de pluie ne s'évacue pas, d'où la présence de flaques d'eau importantes.

7ème point : Concernant la rue du Bel Air, nous souhaitons toujours que des Stops soient placés sur chaque voie de circulation à chaque intersection, qu'elles fussent en double sens ou en sens unique. Le manque de visibilité est une mise en danger des usagers sur ces points noirs connus de tous.

Où en est le projet de mise en circulation douce de la rue de la Fontaine ? Existe-t-il un dossier qui pourrait être consulté ? Une date est-elle fixée pour sa mise en œuvre ? C'est une idée qui, si elle recueille l'approbation de la population, pourrait déboucher sur une application dans d'autres voies de la commune.

8ème point : Concernant le haut de la rue de la Marquise, une partie de la barrière de séparation a été enlevée par les intervenants du chantier du Tzen4 lors de la condamnation de l'accès par la route de Grigny. Ce déplacement prévu et validé dans le plan de circulation doit être terminé en enlevant la partie de barrière restant et surtout en restreignant les possibilités pour les clients de la boulangerie salon de thé de s'agglutiner devant le passage piétons ce qui est le cas en ce moment. Leurs containers d'ordures sont toujours sur la voie publique en infraction au règlement sanitaire en vigueur, sans parler des crachats et mégots de cigarettes sur le trottoir.

Enfin, rue de la marquise la porte donnant accès aux piétons logeant aux cheminots a été défoncée et à obstrué le trottoir à cet endroit pendant une longue période. Même si cette porte est aujourd'hui réparée, il faut rappeler que cette ouverture qui n'était pas prévue amène un apport de voitures des riverains des cheminots qui n'ont pas le temps de faire le tour pour stationner sur les emplacements prévus dans la résidence. Cette porte devrait être condamnée.

Pour finir, nous enregistrons avec satisfaction la fermeture des établissements de débit de boissons rue du clos. L'avis placardé en façade n'informe pas sur la durée de cette fermeture. A noter la disparition des stationnements anarchiques et des nuisances dans ce quartier pour la plus grande satisfaction des riverains.

Le Président
Guy Bonneton